

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

numéro
CM_260429_22

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	26
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Gilles CASTANIER, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadhila BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Hedy BOUCHIGHA.

Absentes avec pouvoirs :

Corinne FRASQUET à Marie-Pierre CAUMES, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER, Guylène AZORIN à Claude LAATEB.

Ne prend pas part au vote

Damien ROUQUETTE, Nathalie ROCOPLAN

OBJET :	Attribution des subventions aux associations
----------------	---

VU les délibérations n°CM_250414_09 du Conseil municipal du 14 avril 2025 et n°CM_250617_21 du Conseil municipal du 17 juin 2025 relatives aux attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Commune,

Où l'exposé de Damien ROUQUETTE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN €
SPORT	
ACL HANDBALL	9500
AÏKIDO LODÉVOIS	600
BOULE SAUVAGE	2500
DIANE LODÉVOISE	450
ÉCOLE DE BUDO	700
FER ROULANT	3000
LODÈVE BASKET	1500
PETITS CHASSEURS	750
RANDO LUTEVA	300
RCO SALAGOU	9000
SPIRIDON CLUB NATURE	4000
TET EN L'AIR	900

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VÉLO CLUB LODÉVOIS	3000
TOTAL SPORT	36 200
CULTURE	
AMIS DES ORGUES	1500
CERCLE OCCITAN	200
COMPAGNIE DU GRIFFE	200
LAINÉ AUX AIGUILLES	500
LIBRAIRIE UN POINT UN TRAIT	2000
OBJECTIF LUNE	200
RADIO LODÈVE	5200
THÉÂTRE DANS LA FORET (90ème anniversaire du Front populaire 19 au 23/05)	300
TOTAL CULTURE	10 100
SOCIAL	
AFM TÉLÉTHON	600
CHAMP DES POSSIBLES	1750
COMPAGNIE DES JEUX	1000
OUSTALITÉ	500
SECOURS CATHOLIQUE	750
TERRE EN PARTAGE	3000
TERRE EN PARTAGE Marché aux fleurs	3300
TOTAL SOCIAL	10 900
AUTRES	
ASCAT	900
HAMEAU DE FORESTAGE DU LODÉVOIS	400
SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE-TERRES ROUGES	300
LODÈVE	
TOTAL AUTRE	1 600
PATRIOTIQUE ET MÉMORIEL	
ARAC	300
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE - SNEMM	300
SOUVENIR FRANÇAIS	300
UNC	300
TOTAL PATRIOTIQUE ET MÉMORIEL	1 200
TOTAL	60 000 €

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260429-Imc123650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/04/26
Date de publication : 30/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt neuf avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.